

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD49

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 14, substituer à la troisième occurrence du mot :

« , ou »,

le mot :

« où ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.